Liberté Égalité Fraternité Division des Personnels de l'Enseignement du Second degré

DPES 3

Affaire suivie par : Marc HILDEBRANDT Béatrice VELIA

Tél: 02 62 48 10 02

Mél: mouvement2d2022@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens CS71003 97743 ST DENIS CEDEX Saint-Denis, le 08 FEV. 2022

La rectrice

à

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, Messieurs
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du second degré
Mesdames, Messieurs IA - DASEN

Objet : Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco - année scolaire 2022-2023

Référence: Note de service du 25-1-2022 NOR: MENH2138616N

La note référencée ci-dessus a pour objet d'exposer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les demandes des candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale à des postes dans des établissements d'enseignement de la principauté de Monaco pour l'année scolaire 2022-2023.

Je vous rappelle les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

Liberté Égalité Fraternité

Division des Personnels de l'Enseignement du Second degré

Les candidats adresseront, dans un délai de deux semaines à compter de la date de publication de la note de service du 03 février 2022 (au plus tard le 17 février 2022), à la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - avenue de l'Annonciade - MC 98000 Monaco, leur demande sur papier libre, ou bien par courriel à l'adresse électronique denjs@gouv.mc, accompagnée des pièces suivantes :

une lettre de motivation;

Candidature par dossier

un curriculum vitae mis à jour;

une copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport; une copie des diplômes et références professionnelles;

une copie de tous les rapports d'inspection pédagogique et des comptes rendus de rendez-vous de carrière ou de visite d'accompagnement;

une copie de l'arrêté fixant la position administrative;

une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Pour la rectrice et par délégation, La secrétaire générale adjointe

Maryvonne CLÉMENT